

Département
 Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
 Pau

Commune de Gelos

Procès verbal du conseil municipal du douze avril deux mil vingt-deux

Le douze avril mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 21

Nombre de conseillers votants : 24

Date de la convocation : 06 avril 2021

Date d'affichage : 13/04/2022

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
BARAT-TOUIG	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric		X	M. SIAFFA	
MORISOT	Pierre-Alexandre		X		
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X	M. MORA	
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine		X		
CONESA	Claire		X		
BOONE	Emmanuelle		X	M. LALUCAA	
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Mme Gouvet est candidat(e)

Mme Gouvet est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2022-20 : Taux des impôts locaux pour l'exercice 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu la loi de finances pour 2022 et notamment le mécanisme de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il doit délibérer afin de fixer le taux des taxes directes locales (taxes foncières sur le bâti et non bâti) pour 2022 et propose les taux ci-dessous :

	Bases 2021	Bases 2022	Taux 2021	Proposition Taux 2022	Produits 2021	Produit 2022	Variation 2022/2021
TFB	5 111 625	5 325 000	27.82	27.82	1 422 054€	1 481 415€	59 361€
TFNB	34 987	36 400	36.18	36.18	12 658€	13 170€	512€
					1 434 712€	1 494 585€	59 873€

Le Conseil Municipal est invité à :

VALIDER

Art 1 - Les taux d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Fait à Gelos, 12 avril 2022

Le Maire,

Pascal MORA